

Condition de ventes – Lodder Unterlagen GmbH

§ 1 Généralités – domaine d'application

1. Ces conditions de vente font partie de tous les contrats de livraison, conventions et offres. Elles sont reconnues au plus tard à la commande ou à l'acceptation de la livraison.
2. Consommateurs au sens de ces conditions sont toutes personnes physiques avec lesquels on entre en relation d'affaires, sans qu'on peut leur attribuer une activité professionnelle, commerciale ou indépendante. Entrepreneur au sens de ces conditions sont des personnes physiques ou juridiques ou des sociétés de personnes ayant la capacité juridique avec lesquels on entre en relation commerciale, qui exercent une activité artisanale commerciale ou indépendante. Clients au sens de ces conditions sont aussi bien consommateurs qu'entrepreneurs.
3. Nous contestons explicitement toute conditions d'achat ou de commande ou respectivement d'autres termes et conditions qui divergent, s'opposent ou complémentaires à nos termes et conditions, même lorsqu'ils sont connu ces autres conditions, ils ne seront pas élément constituant de contrat, à moins que leur validité est expressément accepté par écrit par nous.

§ 2 Passation du contrat

1. Nos offres sont sujettes à modification en fonction de la disponibilité de nos produits.
2. Par la commande d'un produit, le client s'oblige à acheter le marchandise. Nous sommes en droit d'accepter l'offre franchisée endéans deux semaines après réception. L'acceptation peut être confirmé écrit ou par la livraison des marchandises.
3. Si le consommateur commande les marchandises par voie électronique, nous confirmerons l'entrée d'ordre immédiatement. La confirmation d'entrée ne constitue pas obligatoirement une acceptation. La confirmation d'entrée peut être combinée à l'acceptation de commande.
4. Le contrat est conclu sous condition d'exactitude et des délais de livraison de nos fournisseurs. Cela est uniquement valable dans le cas où la nonlivraison causé par nous est dû en particulier à la conclusion d'une transaction congruente avec notre fournisseur. Le client sera informé immédiatement de la non-disponibilité de la marchandise, la contrepartie est, et si déjà payé, immédiatement remboursé.
5. Si le consommateur commande par voie électronique, le texte du contrat est enregistré par nous et sur demande du client, ces conditions de vente seront envoyées par courrier électronique.

§ 3 Prix et conditions de paiement

1. Tous les prix sont valables à partir du point de vente, sans emballage, assurance transport ni transport – en Euros/€ en plus la TVA, valable le jour de facturation. Avec une nouvelle version de notre liste de produits, les vieilles perdent leur validité.
2. Les moyens de paiement étrangers, à moins que la facture ne soit émise dans cette devise, seront changés en Euros/€ au taux officiel noté le jour de facturation à la banque fédérale allemande.
3. Nous nous réservons le droit d'exécuter des commandes à livraison contre remboursement.
4. Le client n'aura pas de coûts supplémentaires lors d'une commande par distance.
5. Le client s'engage lors de la réception des marchandises de régler la facture dans un délai de 45 jours au plus tard, date de facture faisant foi. Passé ce délai, le client est en retard de paiement. Le consommateur doit rapporter de 5% (points) d'intérêts au-dessus du taux de base à la somme due pour la période de retard. L'entrepreneur doit rapporter de 8%(points) d'intérêts au-dessus du taux de base à la somme due pendant la période de retard. Vis-a-vis de l'entrepreneur nous nous réservons le droit de prouver et de valoir un dommage plus élevé. Lors paiement dans les 10 jours nous accordons une remise de 3%, dans les 30 jours - 1,5% de réduction sur le montant net de la facture, sous réserve que le client n'a plus de créances de livraisons antérieures.
6. Le client dispose d'un droit de compensation que si ses demandes reconventionnelles ont été légalement établie ou incontestées. Dans le trafic de droit commercial le droit de refuser l'exécution et la rétention est exclue, sauf s'il s'agit de créances légalement établies ou incontestées.
7. Les chèques et les traites ne seront acceptées que sous réserve d'encaissement. Tous les frais et les coûts qui en résultent sont à la charge de l'acheteur.
8. Nous sommes en droit de subordonner la fourniture contractuelle de nos marchandises à un acompte raisonnable de la rémunération convenue ou à une caution appropriée. Après un délai raisonnable et l'inactivité du client, nous sommes en droit de résilier le contrat et réclamer des dommages

§ 4 Risques, emballage et livraison

1. Si l'acheteur est entrepreneur, le risque de perte et la détérioration accidentelle de la marchandise au transfert au transporteur, camionneur ou autre personne ou firme désignée à l'envoi, passe à l'acheteur.

2. Si l'acheteur est consommateur, le risque de perte et la détérioration accidentelle de la marchandise vendue, également à la vente par envoi, passe seulement au transfert à l'acheteur.
3. Le transfert est le même, si l'acheteur est en défaut d'acceptation.
4. Dans le cas de l'achat par nous, c'est au fournisseur d'exécuter l'emballage correctement et avec soin. Sur camions ouverts sont à couvrir. Les éléments individuels de livraison doivent être marqués distinctivement.
5. Une assurance de transport est généralement faite, non pas si l'acheteur enlève la marchandise lui-même. En plus de l'expédition par service de fret ou de service colis, l'assurance des marchandises sera supplémentaire, pour les cargos supplémentaires ou sur les livraisons par nous.
6. Les emballages perdus seront facturés au prix coûtant. Les emballages réutilisables (par exemple caisses, palettes de pépinière) restent notre propriété et doivent être retournés au détriment de nos clients.
7. Coûts d'emballage et de transport comme frais de camionnage seront facturés au client d'après frais effectifs et peuvent également être recalculés. L'assurance transport dépend de la valeur des marchandises.
8. Une livraison par camion ne peut se faire que sur des routes librement praticables.

§ 5 Obligations de livraison

1. Dans le cas de catastrophes liées au climat, telles que sécheresse, le gel, la grêle ou autre imprévu et involontaire comme p. ex. des circonstances telles que épidémies, grèves, lock-out, arrêts de toute nature, la guerre, des événements de guerre, les fluctuations des devises ou l'intervention du gouvernement, le délai de livraison est prolongée par la durée de l'arrêt. Si, par circonstances mentionnées la livraison est impossible pour nous, nous sommes dispensés de l'obligation de livraison. Dans ces cas, le client ne peut réclamer des dommages.
2. Les dates de livraison fixés sont contraignantes pour nous qu'après confirmation écrite.
3. Les livraisons partielles sont expressément réservées.

§ 6 Dimensions et motifs

1. Toutes les dimensions sont des dimensions approximatives. Les écarts dans un ordre de 10% au-dessus ou en dessous sont autorisés.
2. Les modèles montrent que la qualité moyenne. Toutes les plantes Il ne doivent pas réussir comme le motif.

§ 7. Réserve de propriété

1. Pour les contrats avec les consommateurs , nous nous réservons le droit de propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral du prix d'achat. Pour les contrats avec les entreprises, nous conservons le droit de propriété des marchandises jusqu'au règlement intégral de toutes les réclamations d'une relation d'affaires en cours, y compris les réclamations secondaires (marchandise réservée) . La réserve de propriété existe même si les demandes individuelles sont incluses dans un compte courant et le solde a été reconnu . Une affectation en gage ou nantissement des marchandises réservées n'est pas permise .

2. Notre propriété des biens n'est pas perdu pendant que l'entrepreneur comme acheteur des plantes fournies les plante sur son lopin de terre ou sur terrain étranger. Les marchandises réservées sont à stocker ou implanter séparément , et de marquer de façon visible comme venant de nous. Le client est tenu de manipuler les marchandises réservées avec précaution. Il s'agit notamment de stockage, plantation, fertilisation et arrosage adaptée.

3. Le client est obligé à nous signaler immédiatement tout accès de tiers à la marchandise, comme dans le cas d'une saisie, tout dommage ou destruction des marchandises sous renseignement sur nom et adresse du bénéficiaire de la créance. Le client doit nous aviser immédiatement d'un changement de propriété des marchandises ou son propre changement de résidence.

4. Nous sommes en droit de récupérer les marchandises en cas de rupture de contrat par le client, surtout en cas de défaillance ou de manquement à une obligation sous chiffre 2 et 3 de cette disposition du contrat.

5. L'entrepreneur a le droit de revendre les marchandises dans un cour ordinaire des affaires. Dans le cas de revente - dans n'importe quel état - l'entrepreneur, pour satisfaire toutes les demandes de LODDER UNTERLAGEN GmbH , cède dès à présent par sécurité toute demande de frais futures causés d'une revente contre son client sans déclaration spéciale par la suite. Après la cession, l'entrepreneur est en droit de percevoir l'exigence (réserve de propriété prolongée). Le contractant s'engage à nous communiquer nom , adresse du tiers saisi et le montant de la créance. Tant que l'entrepreneur satisfait son obligation de payer et qu'aucun changement défavorable de sa situation financière se produit , nous ne recueillerons la créance cédée. Si la réserve de la marchandise formulé ci-dessus n'est pas conforme avec la loi du pays de destination, l'entrepreneur est obligé de collaborer avec LODDER

UNTERLAGEN GmbH à la justification des droits de sécurité appropriés.

6. La manipulation et le traitement des marchandises par l'entrepreneur est toujours au nom et pour notre compte. Si les marchandises sont mélangées avec les marchandises, ne nous appartenant pas, nous acquérons à ces marchandises mélangées, la copropriété en proportion de la valeur des marchandises livrées par nous aux autres marchandises.

§ 8 Garantie

1. Une garantie pour la croissance des plantes n'est pas acceptée. Si le client demande expressément la garantie de croissance, un montant spécifique sera facturé. Une garantie de croissance accordée couvre une période d'un an à compter de la livraison et exige que le client a donné à cette plante le traitement adapté à cette sorte de plante. Il s'agit notamment de la juste profondeur à la plantation, la fertilisation et l'arrosage. Les cas de force majeure, en particulier la sécheresse, le gel, les parasites, etc. ne sont pas couverts par la garantie. Cette garantie de croissance n'est pas une garantie au sens juridique.

2. Une garantie de pureté d'espèce sera prise qu'à la demande expresse. Pour les arbres fruitiers la garantie de l'authenticité des variétés et des porte-greffes est prise jusqu'à la cinquième année à partir de la date de livraison. La garantie pour les baies, roses et autres arbustes sera prise jusqu'à la fin de la deuxième année suivant la date de livraison. Pour l'identité variétale de la progéniture ne peut être garantie. En porte-greffes et les jeunes plants nous pouvons garantir l'authenticité des variétés fournies seulement jusqu'à l'expiration d'un an à compter de la date de livraison.

3. Si l'acheteur est entrepreneur, nous garantissons les défauts de la marchandise à notre gré, par réparation ou remplacement.

4. Si l'acheteur est consommateur, il a le choix, si la réparation ou le remplacement aura lieu par retouche. Cependant, nous sommes en droit de refuser la manière de retouche si elle n'est possible qu'avec des coûts disproportionnés et l'autre type de retouche est sans inconvénients significatifs pour le consommateur.

5. Si la retouche échoue, le client peut, à son choix, réduire le prix d'achat (réduction) ou de résilier le contrat (résiliation). Dans un manquement mineur de contrat, en particulier les défauts mineurs, le client n'a pas le droit de résiliation.

6. Si l'achat est une transaction commerciale pour les deux parties, l'entrepreneur doit immédiatement après réception, dans la mesure dans laquelle le cours normal des activités est possible, contrôler la marchandise et si un défaut est décelé, l'aviser immédiatement à la

LODDER UNTERLAGEN GmbH Si l'entrepreneurs néglige cet avis, les marchandises sont réputées approuvées. Á moins qu'il s'agit d'un défaut non visible au contrôle . Incidemment, le § 377 du code de commerce est applicable. Les consommateurs doivent nous notifier dans un délai de deux mois après la date à laquelle la condition contractuelle des marchandises étaient établies, par écrit. Essentiel pour la préservation de la période est l'entrée de la notification chez nous. Si le consommateur néglige cette notification, les droits de garantie expirent deux mois après la découverte du défaut. Le consommateur a le fardeau de la preuve de la date de la découverte du défaut. Le consommateur a été incité d'acheter la marchandise par des déclarations inexactes dans les brochures, il à la charge de la preuve. Si une plante vivante est objet de l'achat, le consommateur, en cas de décomposition, d'infestation par des parasites ou par une autre maladie de la plante a le fardeau de prouver que ces faits ne sont pas due au mauvais traitement après transfert.

7. Si le client choisit en raison d'un vice juridique ou matériel de résilier le contrat, il n'a pas droit de dommages dus à la défektivité. Si le client choisit, après l'échec de retouche ultérieure, le produit demeure chez le client si cela est raisonnable pour lui. L'indemnité est limitée à la différence entre le prix d'achat et la valeur de l'article défectueux. Cela n'est pas valable si nous avons causé la rupture du contrat insidieusement.

8. Pour les entrepreneurs, le délai de garantie est d'un an à partir de la livraison des marchandises. Pour les consommateurs, le délai de prescription est de deux ans après la date de livraison. Ceci ne s'applique pas si le client n'a pas notifié le défaut de nous en temps opportun (paragraphe 6 cette disposition).

9. L'achat de roses brevetées et de variétés protégées ainsi que ceux dont les noms sont des marques protégés, l'entrepreneur doit en tant qu'acheteur, vendre ces variétés uniquement avec les étiquettes originales, livrées avec les plantes, de ne pas utiliser les rosiers acquis ou leurs parties pour les propager et de s'abstenir de revendre à l'étranger. L'entrepreneur en tant qu'acheteur s'engage dans le cas de ces aliénations aussi d'imposer cette mesure à ses acheteurs.

§ 9 Limitation de responsabilité

1. De négligence légère, notre responsabilité se limite à la nature des dégâts prévisibles typiques moyens et imminents. Ceci s'applique également aux manquements légers involontaires par nos représentants légaux ou agents d'exécutions. Vers les entrepreneurs nous ne sommes pas responsables en cas de violation par négligence légère d'obligations contractuelles peu importants.

2. Les limitations ci-dessus ne s'appliquent pas aux demandes de la clientèle de la responsabilité du produit. En outre, les limitations ne s'appliquent pas aux blessures, maladies ou perte de vie du client.

3. Les dommages et intérêts du client, en raison d'un défaut, expire un an après livraison des marchandises. Cela ne s'applique pas si nous sommes coupables de négligence grave ou en cas de blessures corporelles, des dommages pour la santé ou la perte de vie du client.

§ 10 Révocation et droit d'annulation

1. Contrat à distance avec une clause d'annulation. La révocation doit être envoyée à LODDER UNTERLAGEN GmbH, Elvert 5 à 48249 Dülmen E-mail: contact@LODDER.de, Fax +49 (0) 2590 9456-21.

2. Le consommateur a le droit d'annuler son accord pour conclusion de contrat dans les deux semaines suivant la réception de la marchandise à moins qu'il s'agit de plantes vives. La révocation ne doit contenir la raison et doit être déclaré par écrit ou en retournant la marchandise au vendeur, pour respecter le délai, l'envoi en temps opportun.

3. Le consommateur est obligé de renvoyer la marchandise, si c'est possible par colis postal s'il veut exercer son droit de rétractation. Les frais de retour, dans l'exercice du droit de rétractation pour les commandes jusqu'à 250 Euros sont à charge du consommateur, à moins que la marchandise livrée ne correspond pas à la marchandise commandée. Pour les commandes de plus de 40 Euros, les consommateurs n'ont pas à porter le coût de retour.

4. Le consommateur doit payer une compensation pour une détérioration résultant d'un usage déterminé des marchandises. Le consommateur peut contrôler la marchandise soigneusement et précautionneux. La perte de valeur due à l'utilisation dépassant le pure examen et qui mène que les marchandises ne sont plus revendable «nouvelles », doit porter le consommateur.

§ 11 Dispositions finales

1. Le droit de la République Fédérale d'Allemagne est applicable à l'exclusion des dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

2. Si le client est commerçant, une personne morale de droit public ou un établissement public, les tribunaux du ressort de notre siège social sont exclusivement compétents pour connaître de tout litige. Cela vaut également lorsque le client n'a pas de rattachement permettant d'établir la compétence judiciaire générale des juridictions allemandes, ou que son domicile ou son lieu de résidence habituelle n'est pas connu au moment de l'introduction de l'instance.

3. Si certaines dispositions du contrat y compris les présentes conditions générales devaient être nulles ou contraires à la loi, les dispositions restantes resteront valables. La disposition annulée totalement ou partiellement sera remplacée par une disposition dont l'effet commercial sera aussi proche que possible de celui poursuivi par la disposition annulée.

4. Clause de confidentialité : L'acheteur est informé par la présente, conformément au §28 article 1 de la loi fédérale sur la protection des données que nous enregistrons son adresse complète, toutes informations nécessaires pour le fonctionnement et de facturation sous forme lisible par machine et traité machinalement. Les données ne sont pas transmises à de tiers sans le consentement exprès du client.

statut, janvier 2013

Lodder Unterlagen GmbH

Hiddingsel, Elvert 5

D-48249 Dülmen

Tel.: +49 (2590) 9456-0

Fax: +49 (2590) 9456-21

E-Mail: info@lodder.de